

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 23 mai 2016**

**CP2016\_05\_41  
id. 2308**

*L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AIDES IMMOBILIÈRES AUX COMMUNES AU TITRE DES  
ACTIVITÉS PRODUCTIVES**

Numéros PROGOS	Commune implantation	Maîtrise ouvrage	Projet concerné
ECO 01676 FIEI	BEAUMONT DE LOMAGNE	Cté de Communes de la Lomagne Tarn-etGaronnaise	Création d'un hôtel d'entreprises
ECO 01675 FIEI	ROQUECOR	Mairie de Roquecor	Création d'un atelier relais

Ce dispositif, approuvé dans le cadre de la constitution du Fonds Départemental d'Intervention Economique, a été reconduit pour la période 2011-2016 lors du vote de la DM2 en date du 17 novembre 2011. Il prévoit que les collectivités territoriales ou les établissements publics (sociétés d'économie mixte mandatées par une collectivité) peuvent bénéficier d'une aide au titre ;

\* **d'un projet d'un coût inférieur à 1,5 million d'euros** : une aide plafonnée à 38 125 € calculée au taux de 25 % du coût hors taxe des travaux,

\* **d'un projet supérieur à 1,5 M€ créant plus de 20 emplois** : une aide plafonnée à 38125 € (25 % de la dépense subventionnable HT) éventuellement portée à 76 250 € (soit deux tranches d'aide),

\* **d'un projet supérieur à 1,5 M€ créant plus de 30 emplois** : peuvent bénéficier d'une première tranche d'aide de 38 125 €, la tranche supplémentaire pouvant, selon les cas, être d'un montant supérieur à la première tranche selon le coût.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre de la politique Avenir Entreprise ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le **Vendredi 18 décembre 2015**.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et société d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique .

\*\*\*\*\*

## **A – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE : CRÉATION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES**

### **1. LE CONTEXTE**

La Communauté de Communes de la Lomagne compte 31 communes et regroupe 10 289 habitants. Les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture ( 44 %) et le négoce (à hauteur de 33 %). Depuis plusieurs années, les élus envisagent de créer un lieu destiné à l'accueil d'entreprises artisanales ou industrielles.

L'effet déclencheur a été l'arrivée d'une entreprise de fabrication de bateaux d'aviron qui souhaite s'implanter sur la commune de Beaumont de Lomagne.

En conséquence les élus ont décidé, après avoir pris contact avec les différents financeurs, de lancer une consultation pour un projet de création d'hôtel d'entreprises.

### **2. LE PROJET**

La Communauté de Communes va construire cet hôtel d'entreprises sur le terrain disponible de la zone de Bordevieille. Sa superficie est de 3 157 m<sup>2</sup> et sa valeur est de 12 628 € (4€/m<sup>2</sup>).

Le bâtiment aura une superficie de 800 m<sup>2</sup> avec trois ateliers : un de 600 m<sup>2</sup> et deux de 100 m<sup>2</sup> chacun. Ces locaux seront destinés aux créateurs d'entreprise ou entreprise en développement.

Pour le premier atelier, la Communauté de Communes devra répondre aux besoins et contraintes de l'entreprise de fabrication de bateaux d'aviron.

### **3. COÛT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le coût total de cette opération est estimé à **600 000 € H.T.**

Aussi la Communauté de Communes a sollicité les différents partenaires (Etat, Europe et Région) pour financer ce projet. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	<b>Montant HT</b>
Conseil Départemental	<b>38 125 €</b>
FEDER*	120 000 €
Conseil Régional*	120 000 €
Etat (DETR)*	125 000 €
Etat (FNADT) *	20 000 €
Autofinancement (crédit-bail, prêt...)	176 875 €
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>600 000 €</b>

\* *Montant estimé*

Pour financer le solde, la Communauté de Communes envisage de contracter un prêt bancaire.

### **4. AVIS ET PROPOSITION DU COMITE « AVENIR ENTREPRISE »**

Après examen de la demande, le Comité Technique « **Avenir Entreprise** », dans sa séance du **18 décembre 2015**, considérant que ce projet permettra à la Communauté de Communes de :

- capter de nouveaux porteurs de projets,
- favoriser et diversifier les offres en immobilier d'entreprise clé en main,
- remplir son rôle d'accompagnement du développement économique territorial,

propose d'accorder à la **Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise** une subvention plafonnée à **38 125 €**.

## **B – MAIRIE DE ROQUECOR : CRÉATION D'UN ATELIER RELAIS**

### **1. LE CONTEXTE**

La Commune de Roquecor, située sur le Canton du Pays de Serres Sud Quercy, au Nord Ouest du Département, compte 434 habitants.

Ce village bénéficie de l'attractivité touristique de Bourg de Visa et Montaigne de Quercy. De nombreux étrangers y ont des résidences secondaires (environ 30 %) et la fréquentation augmente en période estivale.

Roquecor est adhérente à la Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy qui compte au total 22 communes.

### **2. LE PROJET**

La commune souhaite construire un bâtiment relais sur la zone de Las Bordes pour y accueillir un garage spécialisé dans la maintenance et la réparation des machines agricoles, l'automobile et la motoculture. Le but est de permettre à un porteur de projet de s'installer de façon pérenne et de proposer un service performant aux usagers.

Monsieur Sébastien BRAIDOTTI, âgé de 44 ans, domicilié à St Amans du Pech, s'est porté candidat pour créer un garage sur la commune. Il est très expérimenté dans la mécanique et maîtrise aussi la mise au point électrique et électronique automobile. Il travaillait depuis 1996 au garage Muret Frères de Lauzerte.

Le soutien de la Commune et du Département sont essentiels pour la réalisation de ce projet.

### **3. COÛT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le coût total de cette opération s'élève à **166 522 € H.T.**

La demande de DETR (Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat a été rejetée.

Une demande de réserve parlementaire a été adressée au député de cette circonscription.

Par ailleurs, la commune va demander l'inscription en Contrat Régional Unique de ce dossier afin d'obtenir un soutien de la Région en faveur de ce projet structurant.

Actuellement le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	<b>Montant HT</b>
Conseil Départemental (aide sollicitée)	<b>34 636 €</b>
Autofinancement (crédit-bail, prêt...)	131 886 €
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>166 522 €</b>

#### **4. AVIS ET PROPOSITION DU COMITE « AVENIR ENTREPRISE »**

Après examen de la demande, le Comité Technique « **Avenir Entreprise** », dans sa séance du **18 décembre 2015**, considérant que ce projet permettra à la Commune de :

- faciliter et accompagner l'implantation d'une entreprise,
- proposer un nouveau service tant aux particuliers qu'aux professionnels résidents sur le territoire,
- dynamiser la zone d'activité et améliorer l'attractivité du village,

propose d'accorder à la **Commune de Roquecor** une subvention de **34 636 €** soit 20,8 % des investissements éligibles.

\*\*\*\*\*

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental sur l'article 204142, sous-fonction 93.

Autorisation de Programme (FIEI 2016)	72 770 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	0 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	72 761 €
Disponible	9 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 18 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au titre des activités productives les subventions départementales suivantes pour les projets détaillés ci-dessus :
  - 38 125 € pour la création d'un hôtel d'entreprise à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;
  - 34 636 € pour la création d'un atelier relais sur la Commune de Roquecor ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental sur l'article 204142, sous-fonction 93.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC